

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Adopté

AMENDEMENT

N ° SPE83

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général, M. Castaner, rapporteur thématique M. Grandguillaume, rapporteur thématique M. Robiliard, rapporteur thématique M. Savary, rapporteur thématique M. Tourret, rapporteur thématique M. Travert, rapporteur thématique Mme Untermaier, rapporteure thématique et Mme Valter, rapporteure thématique

ARTICLE 31

Rédiger ainsi le début de la dernière phrase de l'alinéa 2 :

« Tant qu'une telle installation n'a pas été autorisée, l'ordre du jour... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.